

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge

***14031734***

TRIBUNAL DE COMMERCE

21 -01- 2014

Greffe

N° d'entreprise : 0452.749.676

Dénomination

(en entier) : **LAHY MARCEL & CHRISTIAN CONSTRUCTION**(en abrégé) : **LM & C Construction**

Forme juridique : société anonyme

Siège : à (1370) Jodoigne, 78D, chaussée de Wavre

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification des statuts

D'un acte reçu par Maître Olivier JAMAR, notaire à Chaumont-Gistoux, soussigné, le dix-neuf décembre deux mil treize, portant la mention d'enregistrement suivante : « Enregistré trois rôles sans renvoi à Perwez le 23 DEC. 2013, volume 413 folio 08 case 16, reçu : cinquante euros (50€), le Receveur (s) Doguet E. »,

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAHY MARCEL & CHRISTIAN CONSTRUCTION", en abrégé « LM & C Construction », ayant son siège social établi à (1370) Jodoigne, 78D, chaussée de Wavre, tenue le 19 décembre 2013, a pris les résolutions suivantes:

Constatation de la nature actuelle des actions

Première résolution

L'assemblée a demandé au notaire Olivier Jamar, soussigné, d'acter que la totalité des actions soit les deux mille trois cent vingt (2.320) actions sont au porteur et ont été déposées, avant le 31/12/2011, sur des dossiers-titres ; comme il en est attesté par la « Banque Belfius » aux termes d'attestations datées des 9 et 21 octobre 2013 dont copie est demeurée annexée à l'acte modificatif.

Confirmation de la volonté de l'assemblée de prévoir une nature exclusivement dématérialisée des actions sauf pour les actions non entièrement libérées

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de prévoir exclusivement une nature dématérialisée des actions sauf pour les actions non entièrement libérées qui seront nominatives. L'assemblée a précisé qu'actuellement toutes les actions sont totalement libérées.

Modification des statuts

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'apporter aux statuts les modifications ci-après afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et de certaines modifications législatives:

- Article 1 – alinéa 3 : afin de tenir compte d'une modification législative intervenue depuis lors ;
- Articles 8, 11, 13, 14 et 33: afin de tenir compte des résolutions qui précèdent ;

DEMISSIONS-NOMINATIONS

Quatrième résolution

Démissions

Les quatre administrateurs en fonction, savoir M. Christian Lahy, M. Marcel Lahy, Mme Marie Prévot et Mme Catherine Goetvinck, tous plus amplement qualifiés ci-après, ont présenté la démission de leurs fonctions; d'administrateurs avec effet à dater du 19 décembre 2013 et décharge leur a été donnée et sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cinquième résolution

Nominations

A l'unanimité l'assemblée a désigné en qualité d'administrateurs à dater du 19 décembre 2013 pour une durée de six ans :

- Monsieur Christian Joseph Jean Ghislain LAHY, demeurant à (1370) Jodoigne, 12, avenue des Combattants, inscrit au registre national sous le numéro 680413 243 47 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

- Monsieur Marcel Léon Lucien LAHY, demeurant à Jodoigne (1370 Mélin), 7, rue de Hodebierge, inscrit au registre national sous le numéro 460703 315 28 ;
- Madame Marie Ghislaine PREVOT, demeurant à Jodoigne (1370 Mélin), 7, rue de Hodebierge, inscrite au registre national sous le numéro 480205 280 10 ;
- Madame Catherine GOETVINCK, demeurant à (1370) Jodoigne, 12, avenue des Combattants, inscrite au registre national sous le numéro 71.02.16-148.04 ;

Le mandat des administrateurs sera exercé à titre onéreux selon les modalités à déterminer lors d'une prochaine assemblée générale.

POUVOIRS

Sixième résolution

L'assemblée a conféré tout pouvoir au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder à toutes formalités et démarches utiles et nécessaires prévues par la loi en vue de la dématérialisation des actions pour au plus tard le 31/12/2013 et assurera la destruction des actions au porteur.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le conseil d'administration s'est réuni aux fins de procéder à la nomination du président et de l'administrateur-délégué.

A l'unanimité, le conseil d'administration a décidé d'appeler aux fonctions de président et d'administrateur-délégué Monsieur Christian LAHY, préqualifié.

Il exercera son mandat à titre onéreux ou gratuit selon les modalités à déterminer par le conseil d'administration,

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Déposées en même temps: une expédition de l'acte modificatif avec liste de présence, procuration, attestations bancaires et coordination des statuts à la date du 19 décembre 2013.

Olivier JAMAR, notaire à Chaumont-Gistoux

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2014 - Annexes du Moniteur belge